

Ecolo - Conseil Communal du 30 mars 2023

Point 5. Mobilité Rue Cense Argile SUL

Cette rue est relativement étroite et compte peu d'habitations, mais est parfois très fréquentée quand l'avenue de la Libération est encombrée. Nous demandons que cette rue soit réservée à la circulation locale pour sécuriser les déplacements cyclistes en remontant la rue. Je rappelle que cette étroite voirie de la rue Cense Argile est située entre l'avenue de la Libération et la rue Marcel Moreau qui sont bien suffisantes pour absorber le trafic automobile.

Point 19. Amendement au budget extraordinaire.

Pour rentrer dans les balises d'investissement, le Collège réduit le budget prévu pour la rénovation du Bercet de 1 378 957€ sur les 12 000 000€ prévus initialement pour les travaux de rénovation. Depuis le début de ce projet, il y a 4 ans, au nom d'Ecolo, je demande à avoir une estimation des coûts et des financements de ce projet du Bercet.

Je remercie le Collège d'avoir invité une délégation de la minorité à une réunion d'information prochainement. Lors de cette réunion, j'espère recevoir enfin des informations concernant le cahier des charges (initialement prévu pour être présenté au CC de décembre 2022), les coûts et les financements de ce projet.

Point 24. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés

Merci de déjà présenter un texte bonifié de la taxe votée en 2019.

Mais, nous Ecolos, nous sommes choqués par les considérations qui ont amené le Collège à présenter ce texte. Je reprends ici trois extraits :

Considérant que la taxe établie par le présent règlement a, comme pour des décisions antérieures en la matière, un caractère principalement et fondamentalement budgétaire; ...

A TITRE PRINCIPAL

Considérant que la Commune se doit d'obtenir des recettes afin de se procurer des ressources nécessaires en vue du financement des dépenses de sa politique générale et de ses missions de service public; ...

B. TITRE ACCESSOIRE

Considérant que le maintien des immeubles inoccupés ou délabrés est manifestement un frein au développement du logement, du commerce ou de l'industrie;

Considérant que cette taxe vise à promouvoir la politique foncière communale en permettant l'usage adéquat des immeubles, à supprimer l'impact inesthétique sur l'environnement et à atténuer des situations génératrices d'insécurité et de manque de salubrité;

Considérant que la taxe sur les immeubles bâtis ou délabrés tend à inciter le propriétaire (ou autre titulaire de droits réels) à occuper ou exploiter ceux-ci, ou à proposer leur occupation ou exploitation par des locataires et que cette optique a été reconnue sans ambiguïté par le Conseil d'Etat;

Depuis le début, notre objectif en demandant d'activer cette taxe votée en 2019 est exactement l'inverse de l'objectif du Collège, c'est-à-dire que l'objectif accessoire du Collège est notre objectif principal. Pour nous Ecolo, je le rappelle, les objectifs de cette taxe sont :

- de mettre à disposition des citoyen.ne.s un logement de qualité à un prix abordable et ainsi lutter contre la pauvreté.
- favoriser le retour dans le circuit actif du logement, des commerces, des écoles,...

Pour prendre une image, les amendes pour excès de vitesse ont-elles pour objectif de réduire la vitesse ou de faire rentrer des sous pour la police ?

Point 27. Convention entre Carmeuse et la ville de Couvin

Planter des arbres et des haies, c'est super. Par contre, pour nous, les conditions de cette convention entre Carmeuse et Couvin ne nous conviennent pas. En effet, il est prévu que

La Ville de Couvin assurera les travaux, les entretiens et l'accès du terrain.

1. Suivi de la gestion naturelle du site par le Service Environnement de la Ville de Couvin.
2. Organisation de visites à vocation éducative naturaliste et écologique sur la thématique des milieux humides en collaboration avec les écoles.
3. Entretien de mares, bras de rivière et zones humides en collaboration avec les associations de protection de la nature locales en vue de préserver la biodiversité spécifique de cette zone humide.
4. Construction et décoration didactique d'un observatoire en bois démontable de 4m2 dédié à la promotion et l'observation de la nature.
5. Plantation et entretien de deux lignes d'arbustes petits fruitiers en bordure de la rampe d'accès à l'observatoire et de deux lignes de saules à l'extérieur de la rampe d'accès de façon à cacher au regard de la faune les observateurs qui montent à l'observatoire.
6. Placement de mangeoires aux abords de l'observatoire afin d'améliorer les observations de façon ponctuelle.
7. Débroussaillage annuel de la rampe d'accès à l'observatoire par les ouvriers communaux.
8. Plantation et tailles d'entretien d'une haie indigène sur le pourtour de la zone humide sur 1 km de long en vue d'empêcher l'envahissement intempestif des chiens des promeneurs dans le site et les perturbations qui en découlent pour la faune sauvage.

Accessibilité au site Le propriétaire et le preneur s'engagent mutuellement à laisser l'accès public à l'observatoire nature. L'accès aux autres parties du site est soumis à l'autorisation préalable du propriétaire.

Planter et entretenir des arbres, 1 km de haies, créer des mares et placer des mangeoires aux frais de la collectivité sur un terrain sans utilité pour Carmeuse qui en reste propriétaire et qu'il pourra récupérer avec tout ce qui aura été réalisé sur ce terrain dans 15 ans, c'est

donner une image écologique, avec l'argent du contribuable, à une entreprise qui démolit nos routes, qui produit de la poussière et des bruits nuisibles. De plus, la carrière de Carmeuse a gravement altéré le paysage à l'entrée de notre commune.

Au nom d'Ecolo, je demande de reporter ce point pour permettre au Collège de négocier avec Carmeuse soit une cession du terrain à la commune ou soit un bail emphytéotique au profit de la commune. Le but de ma proposition est de trouver une solution équilibrée gagnant-gagnant entre Carmeuse, Couvin et la Nature.

Point 33. Adhésion à l'intercommunale Ecetia

J'ai été me renseigner des objectifs de l'intercommunale Ecetia sur leur site internet.

Ecetia est une intercommunale de promotion immobilière dont l'objectif est d'offrir aux pouvoirs publics locaux la possibilité de louer des immeubles répondant à leurs besoins, mais qu'ils ne peuvent financer eux-mêmes.

*Les projets immobiliers ainsi réalisés **en pleine propriété par Ecetia** sont donnés en location aux pouvoirs publics. Au terme du bail, trois options s'offrent aux pouvoirs publics :*

- reconduire le bail
- cesser d'occuper l'immeuble et le rendre à Ecetia
- acheter le bien à Ecetia

Ma question, quel est l'objectif ou quels sont les objectifs du Collège pour collaborer avec une intercommunale agence immobilière ? Que va y gagner la Commune et surtout, que va-t-elle y perdre ?

Point complémentaire : distributeurs automatiques de billets

Evidemment nous soutenons cette motion parce que l'argent liquide :

- est résilient : pas besoin d'un branchement électrique, pas besoin d'internet.
- permet l'accès de tou.te.s à ce bien public qu'est la monnaie.
- est un support d'épargne, une valeur refuge en temps de crise.
- permet de se passer du système bancaire.
- est émis par les banques centrales et est donc un bien public destiné à notre usage commun dans l'intérêt général.

La volonté des banques de supprimer le cash est inadmissible, c'est un bien public pour tous les citoyen.ne.s, même les ruraux.

Question d'actualité n°1 : Egouts publics du haut de Pesche

Le sol du haut de la rue Célestin Denis, de la rue de Signy à Pesche et de la rue des Forges à Presgaux est gréseux. En effet, les villages de Pesche et de Presgaux sont à cheval sur la calestienne (sol calcaire) et sur l'Ardenne (sol gréseux).

Le sous-sol du haut de Pesche est un mixte de grès et de schiste qui est peu perméable à l'eau de ruissellement. Lors des périodes de pluie, ce sol ne prend pas l'eau qui ruisselle en contre bas et qui envahit les caves. C'est un phénomène bien connu des habitants du haut de la rue Célestin Denis. Ces habitants s'inquiètent de l'urbanisation de la rue de Signy située au-dessus de leurs habitations. En effet, les nouvelles constructions prévues à la rue de Signy disperseront l'ensemble de leurs eaux de toiture, de caves et domestique dans un drain déversant dans une lagune, ces eaux viendront donc inévitablement aggraver la situation déjà difficile évoquée plus haut.

Il y a une solution techniquement réalisable, c'est de prolonger l'égout public dans la rue de Signy vers la butte de Pesche. Cette solution doit être étudiée pour que le supplément d'eau en cas d'orage ne provoque pas d'inondation dans le bas du village. Une idée pour limiter ce risque : on peut poser de nouveaux égouts sur-dimensionnés avec barrages dans le haut de la rue Célestin Denis.

Une autre solution c'est que les habitations en projet rue de Signy soient équipés de systèmes de « bassins d'orages » qui retarderaient au maximum l'arrivée d'eau au point bas par des drains, des citernes d'eau ou mares de stockage d'eau qui rejetteraient l'eau accumulée progressivement (tuyau de sortie de petit diamètre), idéalement, dans un fossé vers une zone sans habitation.

Ma question, quelle sont les solutions que vous avez prévues pour rassurer les habitants du haut de la rue Célestin Denis ?

Question d'actualité n°2 : Station d'épuration de Pesche

Le procédé d'épuration retenu par l'Inasep pour la station d'épuration de Pesche est une épuration par filtres plantés de roseaux.

Mes questions :

- Les riverains sont inquiets des odeurs qu'un tel procédé produirait. Pour les rassurer ou les confirmer dans leur crainte, l'inasep pourrait-elle organiser une visite d'un même type de station d'épuration en fonctionnement ?
- Pourquoi prévoir d'installer la station d'épuration entre 2 rues urbanisées et pas de l'autre côté de la N99 ? (C'est-à-dire dans une zone inhabitée)
- Est-ce que la capacité de la station d'épuration de 900 équivalents habitants tient compte des écoles de Pesche et des Goélants ?

Question d'actualité n°3 : le bus express E86

La ligne express E86 reliant Couvin à Namur restera mais deviendra omnibus entre Couvin et Philippeville en passant par Petigny, Nismes, Frasnes, Mariembourg, Roly, Neuville et enfin Philippeville. Cette ligne express fonctionne bien, et Namur est une ville administrative et d'enseignements pour de nombreux Couvinois.e.s. Je ne comprends pas pourquoi on modifie une ligne express qui fonctionne bien, il doit y avoir moyen de desservir les villages de Roly et de Neuville autrement.

Ma question :

Quelle est la position du Collège concernant la ligne express E86 ?

Que compte faire le Collège pour défendre la ligne E86 ?